



---

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2020

---

- **Date de CONVOCATION** : 3 juillet 2020
- **Nombre de conseillers en exercice** : 11

**Présents** : GASTAL Gwladys, BOMPA Philippe, LEYMARIE Anne-Marie, RIGAL Philippe, FREZABEU Philippe, DELCROS Alain, RESSES Patricia, COUDERC Véronique, SERIS Daniel.

**Absents** : SOULAYRES Mathieu.

**Secrétaire de séance** : Mme Gwladys GASTAL

### **1° délibération :**

---

#### **Objet : DÉSIGNATION DU CORRESPONDANT DÉFENSE.**

Le maire rappelle que conformément à la circulaire du 26 octobre 2001, chaque commune doit désigner, parmi les membres du conseil municipal, un correspondant défense.

Les correspondants défense remplissent une mission de sensibilisation des concitoyens aux questions de défense. Ils sont les acteurs de la diffusion de l'esprit de défense dans les communes et les interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires du département et de la région. Ils s'expriment sur l'actualité défense, le parcours citoyen, le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- décide de désigner de Mme LEYMARIE Anne-Marie en tant que correspondante défense de la commune de PARNAC.

### **2ème délibération**

---

#### **Objet : DÉSIGNATION RÉFÉRENT ENVIRONNEMENT SYDED.**

Depuis sa création en 1996, le SYDED du Lot est présenté comme un opérateur départemental au service des collectivités qui s'inscrit dans une véritable démarche environnementale, au travers des cinq compétences proposées à la carte "Déchets", "Bois-énergie", "Eau Potable", "Assainissement", et "Eaux Naturelles".

## DEPARTEMENT DU LOT MAIRIE DE PARNAC

Aussi, Monsieur le Maire informe l'assemblée, que, le Comité Syndical du SYDED du Lot s'est prononcé, lors de sa séance du 3 octobre 2014, en faveur de la création d'un réseau de référents "environnement" dans chaque commune de son territoire afin de renforcer et de faciliter les échanges avec les élus de proximité.

Ces référents seront les relais privilégiés du SYDED vis à vis de la population communale pour l'ensemble de ses activités. Ils devraient permettre notamment, à travers des actions ciblées et adaptées à la situation locale, d'améliorer l'impact environnemental de la gestion des déchets de leur commune. Dans un premier temps, leurs principaux axes d'intervention seraient :

- Assurer la promotion locale du compostage individuel et collectif,
- Développer le tri hors foyer (dans les salles des fêtes, lors des manifestations publiques locales, dans les locaux municipaux...),
  - développer l'éco-responsabilité pour les activités culturelles et économiques de la commune (tourisme, restauration...)
- Faire le lien avec les écoles dans le cadre des animations pédagogiques,
- Faire le lien avec la démarche d'amélioration de la collecte sélective.

Monsieur le Maire précise qu'il conviendrait de désigner la personne qui assumera cette mission, de préférence un élu motivé et sensible à ces aspects.

Une première journée de rencontre de ces délégués est envisagée à l'automne 2020 afin de leur présenter la démarche et le dispositif d'accompagnement mis en place par les équipes du SYDED (supports d'information et outils de communication).

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de désigner :
  - Mr RIGAL Philippe, comme référent « environnement ».

### 3<sup>ème</sup> délibération

---

#### **Objet : PLAN DE FINANCEMENT DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE L'ANCIENNE ECOLE EN ESPACE CULTUREL ASSOCIATIF – D.E.T.R 2020.**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 1<sup>ER</sup> JUILLET 2019, le Conseil Municipal a validé, suite à la fermeture de l'école, la réhabilitation du préau en espace de convivialité, et a chargé Mr le Maire de demander au S.D.A.I.L, l'élaboration du projet et le chiffrage estimatif des travaux.

**DEPARTEMENT DU LOT  
MAIRIE DE PARNAC**

Estimation S.D.A.I.L :

<b>COÛT</b>	<b>H.T</b>	<b>TVA 20%</b>	<b>TTC</b>
Frais de raccordement( branchement télécom)	600 €	120€	720 €
Etudes de faisabilité (expertises techniques- amiantes plombs...)	1500 €	300 €	1800 €
Travaux(date valeur- novembre 2019)	159 800 €	31 960 €	191 760 €
Honoraires techniques(maitrise d'œuvre, contrôle technique, sécurité..)	23 970 €	4 794 €	28 764 €
Frais annexes( publicité, révision des prix(2%))	11 075.40 €	935.08 €	12 010.48 €
<b>Totaux</b>	<b>196 945.40 €</b>	<b>38 109.08 €</b>	<b>235 054.48 €</b>

Plan de financement prévisionnel :

<b>Montant total opération HT</b>		<b>196 945.40 €</b>
<b>DETR</b>	50%	98 472.70 €
<b>REGION</b>	15%	29 541.81€
<b>DEPARTEMENT</b>	15%	29 541.81 €
<b>Auto financement</b>	20%	12 855.00€
		196 945.40 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le plan de financement prévisionnel,

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives au dossier ainsi qu'à demander les subventions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La question se pose sur l'utilité et la précipitation de ce projet ; chacun se donnera une idée du fonctionnement du café cet été, le conseil se réunira à la rentrée afin de mieux définir les besoins et échanger des idées.

**DEPARTEMENT DU LOT**  
**MAIRIE DE PARNAC**

**4<sup>ème</sup> délibération**

---

**Objet : DELIBERATION POUR PROPOSER LE REGLEMENT DES FACTURES D'EAU PAR PRELEVEMENT BANCAIRE OU CARTE BANCAIRE.**

Afin de faciliter leur règlement, il est proposé au Conseil de prendre une délibération offrant aux particuliers la possibilité de régler leurs factures d'eau par prélèvement ou Carte Bancaire. Ceci ne sera pas une obligation et ne se fera que sur la base du volontariat.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a accepté de proposer ces modes de règlements aux administrés.

---

**QUESTIONS DIVERSES**

---

➤ **Réouverture de la salle des jeunes.**

L'assemblée délibérante est favorable à la réouverture de la salle des jeunes. Une convention de mise à disposition gratuite est en préparation. Elle sera conclue entre la commune et deux jeunes majeurs responsables, un titulaire et un suppléant. Ils auront la charge de gérer l'occupation du local de manière équitable entre les jeunes de la commune.

La commission jeunesse doit se réunir le mercredi 15 juillet avec les jeunes de la commune.

➤ **Installation de la fibre à la mairie et à l'ancienne école.**

Mr FREZABEU Phillipe et Mr RIGAL Philippe, conseillers municipaux vont étudier les propositions d'installation de la fibre à la mairie et à l'ancienne école.

Mr GASTAL demande de revoir les contrats de notre prestataire informatique INDY.

➤ **Dissimulation des réseaux, lieu-dit REGAGNAC.**

Mr BOMPA Philippe a présenté les devis de la FDEL et de BOUYGUES pour la dissimulation des réseaux au lieu-dit « Régagnac ».

Ce projet s'inscrit dans la continuité de la dissimulation des réseaux.

**DEPARTEMENT DU LOT  
MAIRIE DE PARNAC**

➤ **Le passage de la voie verte sur notre commune.**

La voie verte fera 2.5 mètres de large, le tracé n'est pas encore défini ; des difficultés sont rencontrées au niveau du Pech St Martin.

Une rencontre avec Mr Serge BLADINIÈRES, Président de la C.C.V.L.V est souhaitée pour plus de précisions.

➤ **Aménagement des abords de la salle des fêtes.**

Mr GASTAL souhaite une cohésion dans l'aménagement des abords de la salle des fêtes, de la place et sur tout le territoire de la commune.

Une étude dans ce sens sera demandée au C.A.U.E du Lot.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H50.*

Marc GASTAL,

Gwladys GASTAL,

Philippe BOMPA,

Anne-Marie LEYMARIE,

Philippe RIGAL,

Philippe FREZABEU,

Alain DELCROS,

Patricia RESSES,

Mathieu SOULAYRES,

Véronique COUDERC,

Daniel SERIS,